

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 06/197 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ARRETANT LA STRUCTURE PEDAGOGIQUE GENERALE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE POUR 2007-2008

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2006

L'An deux mille six, et le vingt trois octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. CHAUBON Pierre à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
M. MARCHIONI François-Xavier à M. OTTAVI Antoine.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-872 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2006/19 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 18 octobre 2006,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ARRETE la structure pédagogique des établissements d'enseignement relevant de l'Education nationale, résultant des mesures suivantes :

I. SUITES DE SCOLARITE

* En collège

- Section sportive option football en 4^{ème} au **collège des Padule**.
- Suivi en 4^{ème} de la classe bilingue anglais - allemand avec l'allemand en LV1 ou en LV2 au **collège Fesch**.
- Officialisation de la classe de 6^{ème} et ouverture de la classe de cinquième bilingue anglais - italien et option sport-voile en troisième au **collège de Calvi**.
- Suivi en 4^{ème} de la classe bilingue anglais - allemand avec l'allemand en LV1 ou en LV2 au **collège Giraud**.
- Italien - langue vivante I en cinquième et option montagne en classe de quatrième au **collège Pascal Paoli de Corte**.
- Casse de quatrième bilingue (langue corse) au **collège du Fiumorbu**.
- Classe de cinquième bilingue (langue corse) au **collège de Lucciana**.
- Classe de troisième bilingue (langue corse) et section sportive, option tennis, en cinquième au **collège Saint Joseph**.
- Classe de troisième bilingue (langue corse) au **collège de Cervione**.



- Classe de cinquième bilingue (langue corse) au **collège de Moltifao**.

* **En lycée**

- 2^{ème} année du CAP petite enfance au **lycée professionnel Finosello**.

La Collectivité Territoriale rappelle sa volonté de développer le bilinguisme dans le secteur de la petite enfance et demande que l'enseignement de la langue corse soit intégré dans ce cursus.

- 2^{ème} année du Bac professionnel « service accueil » - une demi section au **lycée de Porto-Vecchio**.
- 2^{ème} année du BAC professionnel « comptabilité » en 3 ans au **lycée professionnel Jean Nicoli**.
- 2^{ème} année du BTS « Animation et gestion touristique locale (AGTL) » - une demi section et classe de première option de spécialité théâtre au **lycée Giocante de Casabianca**.
- Le CAP alimentation, gelé depuis 2 ans doit être proposé au choix d'orientation des familles à la rentrée prochaine au **lycée de la Plaine Orientale**.

II. AU TITRE DES OPERATIONS NOUVELLES

- **Collège Saint-Joseph** : création d'un module de six heures de découverte professionnelle en classe de troisième.
- **Lycée professionnel Fred Scaroni** : création d'une Unité Pédagogique d'Intégration.
- **E.R.E.A.** : création d'une Unité Pédagogique d'Intégration post collège.
- **Collège de Propriano** : création d'une Unité Pédagogique d'Intégration.
- **Lycée professionnel Jules Antonini** :
 - . Création d'une demi section du Bac professionnel ELEEC (Electrotechnique, énergie, équipements communicants) option habitat tertiaire, par suppression du Bac professionnel MAEMC (maintenance des appareils électroménagers des collectivités).
 - . Ouverture du CAP conduite routière tous les ans.
 - . Fermeture du CAP installations sanitaires et thermiques.
 - . Création d'une demi section supplémentaire du BEP techniques des installations sanitaires et thermiques.



- Lycée professionnel Jean Nicoli :

. Création d'une demi section du CAP « employé de vente spécialisée » option C (services à la clientèle). L'option B (produits d'équipement courants) est ramenée à une division.

. Ouverture du Bac professionnel Secrétariat en 3 ans par fermeture d'une division de BEP secrétariat.

- Lycée technique Paul Vincensini :

. Réouverture d'une demi section de BTS industriel MAI (mécanismes et automatismes industriels) par suppression d'une demi section de BTS industriel MI (maintenance industrielle).

- **Lycée Laetitia Bonaparte** : création de l'option facultative théâtre-expression dramatique

- **Collège des Padule** : création d'une classe de quatrième européenne anglais.

- **Collège Giraud** : mise en place d'un dispositif de corse intégré en classe de sixième.

- **Collège Simon Vinciguerra** : création d'une section sportive judo en sixième.

ARTICLE 2 :

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour conclure avec le Préfet de Corse les conventions relatives aux moyens prévus à l'article L. 4424.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui rendront définitive la structure pédagogique générale des établissements d'enseignement du second degré.

ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

AJACCIO, le 23 octobre 2006

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA



FICHE DESCRIPTIVE PAR SECTION OU FILIERE

Intitulé de la formation :	Baccalauréat Professionnel SECRETARIAT EN 3 ANS
Implantation :	Lycée Professionnel Jean NICOLI

1. Descriptif de la formation

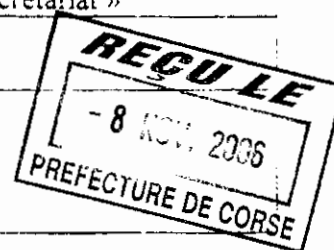
Niveau	Niveau IV
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle)	La préparation au baccalauréat Professionnel secrétariat se déroule en 3 ans Elle comporte une période de formation en entreprises de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 semaines en 1^{ère} année ▪ 16 semaines en 2^{ème} et 3^{ème} année.
Validation	Baccalauréat Professionnel Secrétariat Tout élève qui le souhaite pourra s'inscrire au BEP au cours de sa formation.
Insertion dans une filière	Création

2. Opportunité de la proposition

Objectif de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversifier la carte des formations adaptée à la diversité de profil des élèves ▪ favoriser l'accès d'un plus grand nombre à un niveau IV de qualification dans les métiers du tertiaire en réduisant pour certains élèves la durée de formation (3 années au lieu de quatre)
Raisons du choix du lieu d'implantation	Le choix d'implantation répond à une continuité et une diversité en cohérence avec la démarche de labellisation « lycée des métiers »
Evaluation des flux de recrutement potentiels	Capacité d'accueil : 24 élèves
Origine des élèves	Origine locale, régionale et extérieure
Adaptation aux besoins de l'économie insulaire	Ce secteur continue d'offrir des débouchés au niveau IV.
Profil des emplois pour les diplômés (débouchés...)	Le titulaire du Baccalauréat professionnel « secrétariat » peut exercer son activité dans les entreprises - grandes ou petites -, les collectivités, les administrations où ses compétences en matière de communication, organisation administrative pourront être mises en œuvre.
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs)	Poursuite d'études envisagée vers un B.T.S Assistant de gestion PME-PMI, ou Assistante de Direction ou vers un IUT.

3. Logistique

Besoins en moyens d'enseignement	Compensés par la suppression d'une division BEP « les métiers du secrétariat »
Besoins en locaux (nombre de m2 de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers)	Néant
Besoins en équipement : Etat de l'existant dans l'établissement Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir	Néant



Structure pédagogique des établissements : Fiche descriptive type par section ou option proposée

INTITULE DE LA FORMATION : CONDUITE ROUTIERE

IMPLANTATION : Lycée professionnel Jules ANTONINI

I- DESCRIPTIF DE LA FORMATION

(Partie à remplir par le chef d'établissement)

Niveau	Niveau V
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle...)	Le titulaire du C.A.P. de conduite routière : <ul style="list-style-type: none"> ❖ Conduit rationnellement un véhicule chargé sur toutes les distances de jour comme de nuit, en respectant scrupuleusement toutes les règles de sécurité. ❖ Est l'agent de liaison de l'entreprise. ❖ Contrôle le fonctionnement et participe à la maintenance
Validation	Diplôme C.A.P de conduite routière
Insertion dans une filière ou création ex-nihilo	Filière du Transport des marchandises

II- OPPORTUNITE DE LA PROPOSITION

Objectif de la mesure (1)	Ce CAP de Conduite Routière , en place actuellement dans l'établissement et dont le recrutement ce fait tous les deux ans (en alternance avec le CAP IS) à partir d'élèves de 3ème de collèges. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nous demandons un recrutement tous les ans possible par la suppression du CAP IS.
Raisons du choix du lieu d'implantation.	Pas de changement de structure
Evaluation des flux de recrutement potentiels	Recrutement * Forte demande. Voir tableau d'affectation ci-joint. <ul style="list-style-type: none"> ❖ 2004/2005 ❖ 2002/2003
Origine des élèves (locale, régionale, extérieure)	Recrutement local et régional.
Adaptation aux besoins de l'économie insulaire	Forte demande
Profils des emplois pour les diplômés (débouchés)	Attitude responsable
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs)	Oui en bac transport

III- LOGISTIQUE

Besoins en moyens d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enseignement Professionnel : Création d'un poste en professionnel ❖ Enseignement Général : En moyens constants
Besoins en locaux (nombre de m2 de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers)	A Moyens constants avec aucune création de structure
Besoins en équipements : <ul style="list-style-type: none"> • Etat de l'existant dans l'établissement. Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir 	Secteur déjà bien équipé. Aucun équipement n'est envisageable.

FICHE DESCRIPTIVE PAR SECTION OU FILIERE

Intitulé de la formation :	CAP Option C (services à la clientèle) Ouverture d'une ½ division
Implantation :	Lycée Professionnel Jean NICOLI

1. Descriptif de la formation

Niveau	Niveau V
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle)	La préparation au CAP Option C dure 2 ans (1 ^{ère} et 2 ^{ème} année). Elle comporte une période de formation en entreprise de 16 semaines obligatoires.
Validation	Certificat d'Aptitude Professionnelle Employé de vente spécialisé. option C services à la clientèle
Insertion dans une filière	Filières dédiées à la vente

2. Opportunité de la proposition

Objectif de la mesure	Complément de la division option B (actuellement dispensée au lycée) ramenée à une ½ division.
Raisons du choix du lieu d'implantation	Le choix d'implantation répond à une continuité et une diversité de l'offre de formation du lycée.
Evaluation des flux de recrutement potentiels	Capacité d'accueil : 12 élèves
Origine des élèves	Origine locale, régionale et extérieure
Adaptation aux besoins de l'économie insulaire	Cette ouverture du CAP répond au bassin d'emploi (gares maritimes, routières, ferroviaires, pôle d'échange de transports, centres commerciaux.....) De plus le référentiel bien adapté et non surchargé correspond bien aux besoins des entreprises.
Profil des emplois pour les diplômés (débouchés....)	<ul style="list-style-type: none"> • Agent commercial et des services à la clientèle • Agent d'accueil et de services dans les entreprises de commerce et de détail quelle que soit leur taille
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs)	Poursuite d'études possible en B.E.P Vente Action Marchande et BAC PRO Services - Accueil au Lycée professionnel Jean NICOLI.

3. Logistique

Besoins en moyens d'enseignement	Heures d'enseignement à prévoir pour les matières professionnelles (20 heures) Regroupement des enseignements pour les matières générales avec le CAP Option B
Besoins en locaux (nombre de m ² de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers)	Néant
Besoins en équipement : Etat de l'existant dans l'établissement Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir	12 ordinateurs Appareil téléphonique Matériel d'aide, de guidage, de signalisation

**SCHEMA PREVISIONNEL DES FORMATIONS INITIALES
FICHE DESCRIPTIF TYPE, PAR SECTION OU FILIERE**

INTITULE DE LA FORMATION : Baccalauréat professionnel ELEEC

« Electrotechnique, Energie, Equipements Communicants

IMPLANTATION : Lycée professionnel Jules ANTONINI

I- DESCRIPTIF DE LA FORMATION

(Partie à remplir par le chef d'établissement)

Niveau	Niveau IV
Descriptif succinct du contenu de la formation (durée du cycle...)	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ce baccalauréat aborde toutes les compétences professionnelles liées au métier d'électrotechnique. Le métier d'électrotechnique est pris en compte dans sa globalité. Un seul bac prof pour 2 champs d'application différents ❖ Le champ que nous avons choisi est le champ d'application <u>habitat/tertiaire</u> suite logique de notre BEP. ❖ Pour information, le 2^e champ d'application <u>Industriel</u> est choisi par le Lycée Professionnel Fred Scamaroni de Bastia.
Validation	Diplôme Baccalauréat Professionnel ELEEC
Insertion dans une filière ou création ex-nihilo	Filière de l'électrotechnique

II- OPPORTUNITE DE LA PROPOSITION

Objectif de la mesure (1)	Suppression dans notre établissement de l'actuel <u>baccalauréat MAEMC</u> (maintenance des appareils électroménagers de collectivité) créée en 1996 Ce diplôme n'est plus porteur d'emploi et concerne peu d'entreprises de maintenance de l'électroménager ou de la maintenance en collectivité.
Raisons du choix du lieu d'implantation.	Dans la filière électrotechnique. Compléter la formation BEP 'électrotechnique' par une poursuite d'étude en BAC.
Evaluation des flux de recrutement potentiels	Le vivier nécessaire à cette formation existe dans l'établissement par une division du <u>BEP M. Electrotechnique</u> à 24 élèves. Nous devrions atteindre les effectifs d'affectation dans ce nouveau BAC PRO sans difficultés.
Origine des élèves (locale, régionale, extérieure)	Recrutement régional au sein du Lycée Professionnel J Antonini Ajaccio et du Lycée Fred Scamaroni, Bastia
Adaptation aux besoins de l'économie insulaire	Mieux adapté au secteur du bâtiment dans le domaine des Equipements Electriques : habitat et tertiaire ou de la maintenance.
Profils des emplois pour les diplômés (débouchés)	Meilleure insertion professionnelle adaptée aux PME et à l'artisanat très important dans le tissu industriel.
Poursuite de scolarité (en Corse, ailleurs)	BTS ou DUT

III- LOGISTIQUE

Besoins en moyens d'enseignement	Enseignement Professionnel : en moyens constants (pas de création de poste)
Besoins en locaux (nombre de m2 de salles, d'ateliers spécialisés, calendriers)	Adaptation du secteur électrotechnique en place et de l'espace BAC
Besoins en équipements :	Secteur déjà équipé pour le BEP.
• Etat de l'existant dans l'établissement.	Un complément de supports de formations est à prévoir pour la création de cette Formation.
• Liste chiffrée et calendrier des équipements à acquérir	Une année avant la date d'ouverture.

